

## **Valoriser et ménager les milieux :**

### *Etude de cas introductive : Polycopié étude de 3 documents*

L'étude du littoral azuréen reflète **les efforts menés dans la gestion et la protection des milieux.**

Si traditionnellement les agriculteurs occupaient un rôle important dans la gestion des sols aujourd'hui **les terres littorales sont vendues à d'autres :**

- **les entrepreneurs** : qui aménagent pour vendre. (*lotissements par exemple*)
- **Les professionnels du tourisme** qui aménagent des lieux pour les touristes. (*transports, golfs, marinas, ports de plaisance*)
- **Les saisonniers**, (*des résidents extérieurs qui possèdent une villégiature*)
- **Les résidents et leurs besoins** (*logements, transports, équipements publics, centres commerciaux,*)

Chacun de ces acteurs projettent sur le territoire des stratégies différentes qui s'opposent souvent. Les acteurs qui agissent ainsi sur le territoire sont aussi **publics**, en particulier pour **mieux gérer les transports** et surtout pour **prendre en compte les risques sur les territoires.**

En effet les problèmes **d'urbanisation croissante et la bétonisation**, du recul des terres agricoles posent de gros problèmes notamment dans la multiplication des inondations. Dès lors le législateur impose de nouvelles normes de construction pour limiter les constructions anarchiques, et parvenir à trouver une solution aux problèmes qui se multiplient. (*déchets ménagers, eaux usées, esthétique et protection du milieu*)

**Le milieu est ainsi un espace marqué par la combinaison de caractéristiques naturelles, économiques et sociales**, c'est un **environnement aménagé par l'homme selon ses multiples besoins...**

Le territoire français est marqué par une **anthropisation ancienne**, c'est à dire par la transformation de milieux naturels sous l'action de l'homme.

**Problématique : Quelles relations les Hommes entretiennent-ils avec leur environnement en France ?**

### **I) Valoriser les milieux : entre ressources, contraintes et risques :**

#### **A) Contraintes ou ressources ? Voir les schémas**

La France est l'Etat le plus étendu d'Europe occidentale, 550 000 km<sup>2</sup> et 650 000 avec les départements et région d'outre mer.

Le pays ne compte pas à proprement parler de « *milieux naturels* » peu à peu remplacés par les milieux urbains et ruraux . (*88 % du territoire en métropole dont 30 % de forêt*)

- La diversité des climats et des reliefs permet ainsi à la France **d'être qualifiée d'abondante pour les ressources agricoles** (*céréalière, vignoble*). Les grandes vallées ont fixé le peuplement et l'essentiel des grandes villes autour des fleuves (*vallée du Rhône, de la Loire*)
- Le territoire reste marqué par un manque de produits énergétiques et de minerais (*sauf la Nouvelle Calédonie riche en nickel 40 % des réserves*), et la disparition des mines de charbon.

- Il n'existe pas de déterminisme entre le milieu et la potentialité d'un territoire, longtemps la montagne a été un milieu difficile à valoriser avant que la vogue des sports d'Hivers lui offre une attractivité et une richesse importante.
- La France bénéficie enfin d'une triple ouverture maritime. Les Façades maritimes facilitent les relations avec divers continents et renforcent sa position de carrefour européen.

## **B) Les risques liés aux actions de la société : « La pression anthropique »**

En raison de sa vaste étendue, la France connaît tous les aléas naturels présents sur la planète.

**Aléa : événement imprévisible mais probable, d'origine naturelle technologique ou sanitaire pouvant occasionner un danger.**

Les risques d'origine climatique sont supérieurs en climat tropical et les Antilles, à proximité d'un chevauchement des plaques tectoniques, subissent une sismicité et un volcanisme élevés.

- 77 % des communes sont exposées aux inondations, dont la capitale.... 20 % aux séisme ou aux feux de forêt, 2 % éruptions volcaniques.
- Le fait que les sociétés se rapprochent des sources de danger augmente leur vulnérabilité.

**Vulnérabilité : situation de fragilité des sociétés face à un aléa qui se mesure en fonction de leur capacité à y faire face.**

Entre 1999 et 2006 plus de 200 000 logements ont été construits dans les milieux exposés aux inondations. **L'augmentation de l'étalement urbain, de la taille des villes, des infrastructures expliquent en partie l'artificialisation** des milieux (*littoral, périurbain*) mais elle ne touche pas l'ensemble du territoire (*la forêt progresse en France (multipliée par 2 en 200 ans doc 1 p.95)*).

## **II) Ménager les milieux :**

### **A) Maîtriser les contraintes des milieux : carte « milieux de vie », page 85**

- **La prévision des risques** (*anticiper le risque*) a bénéficié des progrès technologiques : la trajectoire des cyclones et des tempêtes peut désormais être déterminée avec une certaine précision ; des appareils détectent les signes annonciateurs d'une éruption volcanique, permettant d'évacuer les populations.
- **La prévention des risques** (*éviter ou réduire le risque*) s'est longtemps réduite à la construction de barrages et de digues pour tenter de faire face aux crues des grands cours d'eau.

Les politiques actuelles de prévention des risques consistent plutôt à réglementer la construction : **les PPR (plans de prévention des risques) établis à partir de 1995 interdisent ou limitent les constructions** dans les zones présentant un risque d'inondation, incendie, avalanche, glissement de terrain.... *Ainsi après la tempête Xynthia de 2010, plus de 700 habitations ont été classés en zone noire pour démolition.*

Pour les risques technologiques, **PPRT** la directive Européenne **Seveso de 1976** impose aux entreprises dangereuses de prendre des mesures pour prévenir les accidents, et depuis 2003 des **PPRT doivent être établis pour réglementer l'aménagement** des alentours des usines.

## B) Protéger les milieux fragiles : documents page 99 + carte page 91

- **Les Parcs naturels** : depuis la création du ministère de l'environnement en 1971, **46 parcs naturels régionaux et 10 parcs nationaux** sont à la source du dispositif de protection des espaces naturels. Ce réseau est complété par les **parcs naturels marins**.
- **Le Conservatoire du Littoral en 1975**, établissement public chargé d'acquérir des terres littorales fragiles afin de les soustraire à l'urbanisation. Il possède aujourd'hui 600 sites couvrant 1 200 km de littoral. + **loi du littoral 1986** elle interdit toute construction à moins de 100 m du rivage en dehors des zones urbanisées et toute route de transit à moins de 2 000 m. Elle garantit un libre accès aux côtes.
- A l'échelle européennes, **le réseau natura 2000** regroupe près de 2000 sites qui permettent **la conservation de la biodiversité**.

### Bilan :

La gestion des milieux se réfléchit à **toutes les échelles géographiques** et un nombre élevé d'acteurs et d'institutions y participe. **La protection menée au sein des parcs nationaux peut interdire la pratique de certaines activités**. La gestion des milieux doit donc essayer de trouver un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers d'une multitude d'acteurs.

Ainsi la **Charte de l'environnement signée en 2005** induit un principe de responsabilité écologique instituant un principe : celui du pollueur/payeur. (Les lois Grenelle 1 et 2 en 2008 et 2010)